Accusé de réception en préfecture
095-219506045-20210928-55-2021-DE
Date de télétransmission : 04/10/2021
Date de réception préfecture : 04/10/2021

République Française

Département du Val d'Oise

COMMUNE DE SURVILLIERS

DELIBÉRATION N°55 - 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre
Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.**

Etaient Présents : Adeline ROLDAO-MARTINS, Maryse GUILBERT, François VARLET, Fabrice LIEGAUX, Nélie LECKI, Nadine RACAULT, Michel RAES, Marina CAMAGNA, Ahmed LAFRIZI, Annie PANNIER, Jean-Jacques BIZERAY, Sylvie DUPOUY, Laurent CARLIER, Josette DAMBREVILLE, Géraldine PEUCHET, Anthony ARCIERO, Laëtitia ALAPHILIPPE, Nelly GICQUEL, Christine SEDE, Daniel BENAGOU.

Absents représentés : Didier WROBLEWSKI donne pouvoir à Michel RAES
Sandrine FILLASTRE donne pouvoir à Fabrice LIEGAUX
Virginie SARTEUR, donne pouvoir à Sylvie DUPOUY
Djiey Di KAMARA donne pouvoir à Anthony ARCIERO
Amadou SENE donne pouvoir à Ahmed LAFRIZI
Eric SZWEC donne pouvoir à François VARLET
Eric GUEDON donne pouvoir à Fabrice LIEGAUX

Secrétaire de séance : Maryse GUILBERT

Décision modificative n°1 – BUDGET PRINCIPAL

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et peuvent être également transmises par le préfet à la chambre régionale des comptes.

Concernant cette décision modificative, il s'agit d'ordonner le rééquilibrage de certains postes de dépenses, à travers les inscriptions suivantes :

D/R	I/F	Nature	Chapitre	Mvt	Libellé	Dépenses
D	F	**Chapitre 66**		R		
		Nature 66111			Intérêts	50 000
D	F	**Chapitre 011**		R		
		Nature 6156			Maintenance	-30 000
		Nature 6247			Transport	-10 000
		Nature 61558			Autres biens mobiliers	-10 000

VU l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la nomenclature budgétaire et comptable M14 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2021 approuvant le Budget Primitif ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de tenir compte de modifications à apporter depuis le vote du budget primitif 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** cette présente décision modificative n°1 relative au Budget Primitif 2021,

- **DIT** que cette présente délibération sera transmise à Monsieur de Sous-Préfet de SARCELLES ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Payeur de Louvres.

A. ROLDAO. MARTINS

MAIRIE DE SURVILLIERS (VAL D'OISE)

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS